

Révision de la loi sur les violences domestiques du 18 décembre 2015

Publication du rapport sur les chiffres 2022 de la violence domestique en Valais

Conférence de presse

21 mai 2024

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mathias Reynard

Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Katy Solioz-François

Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

Luc Fornerod

Directeur de l'Observatoire valaisan de la Santé (OVS)

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Révision de la loi sur les violences domestiques (LVD) du 18 décembre 2015

Contexte

- **2017: Entrée en vigueur de la LVD en Valais**
- **2018:** Entrée en vigueur en Suisse de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite **Convention d'Istanbul (CI)**
- **2020:** Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence
- **2021:** décision du Parlement d'intégrer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la CI, et signature par la Confédération et les cantons d'une feuille de route pour les violences domestiques

Etapes de la révision de la loi sur les violences domestiques (LVD)

- **2021: Evaluation de la LVD** (5 ans après entrée en vigueur) → rapport transmis au Grand Conseil début 2022
- **2022 – 2023:** Travail de l'OCEF avec l'appui de la Commission cantonale de lutte contre les violences domestiques (CCVD)
- **9.01 – 23.02.2024: Mise en consultation de l'avant-projet de révision de la LVD** → révision saluée par la majorité

Grandes lignes du projet de révision de la LVD

- Définition des violences domestiques en ligne avec la Convention d'Istanbul
 - Mise en œuvre d'une approche intégrée
- Démarche proactive des consultations spécialisées suite à toute intervention de police

Grandes lignes du projet de révision de la LVD

- Evolution d'une gestion des risques vers une détection précoce
 - Renforcement de l'échange d'informations dans les situations sensibles
 - Dispositif de détection précoce des risques - lien avec la gestion des menaces par la Police cantonale
- Reconnaissance en tant que victimes des enfants exposés aux violences domestiques

Grandes lignes du projet de révision de la LVD

- Entretiens socio-thérapeutiques obligatoires
 - Passage de 1 à 3 pour les personnes expulsées du logement commun
 - Aussi pour les personnes sous le coup d'une mesure d'éloignement ou d'interdiction de contact prononcée par un tribunal civil
 - Prise en charge complète des coûts des entretiens obligatoires
- Statistiques: publication périodique

Retours de la consultation - précisions

- ✓ Inclusion du harcèlement dans la définition des violences domestiques
- Proposition de mettre en place une plateforme recensant systématiquement les plaintes déposées
- Proposition d'une ligne téléphonique → projet national de numéro de téléphone central pour les victimes de violence
- Approche systémique des violences de genre
- Nombre d'entretiens obligatoires et prise en charge par le canton

Suite

- Incidences financières
 - + CHF 110'000.- (mandat Caritas Valais-Wallis)
 - + 4 EPT (LAVI)
- Calendrier
 - Session du Grand Conseil de septembre 2024

Publication du rapport sur les chiffres 2022 de la violence domestique en Valais

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Vers le rapport sous forme numérique



Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Bases légales

▲ Article 22 - Récolte de données à but statistique

(titre proposé dans la révision LVD)

- **Objectifs:** permettre l'identification et la mise en œuvre de mesures utiles et efficaces
- **Moyen:** registre centralisé et anonyme des événements de violences domestiques.
- **Rôles:**
 - l'OCEF coordonne la récolte et le traitement des informations
 - les institutions publiques ou privées en contact avec des personnes concernées transmettent les informations nécessaires à la tenue du registre des événements.

▲ Mandat à l'OVS depuis 2022

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Les partenaires

▲ Ordonnance sur les violences domestiques (OVD)

Article 21 - Institutions concernées

- les centres de consultation pour les victimes d'infraction (centres LAVI);
- la police cantonale;
- les autorités judiciaires et de poursuites pénales;
- les hôpitaux;
- les institutions psychiatriques;
- le Service cantonal de la jeunesse;
- les centres d'accueil pour personnes qui subissent des violences domestiques;
- les centres médico-sociaux;
- les APEA;
- les organismes habilités à recevoir les personnes usant de violence

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Source des données présentées dans le rapport 2022

- les centres de consultation pour les victimes d'infraction (centres LAVI);
- la police cantonale;
- les autorités judiciaires et de poursuites pénales;
- les hôpitaux: Unité de médecine des violences Sierre et Rennaz (en partenariat avec CHUV)
- les institutions psychiatriques;
- le Service cantonal de la jeunesse;
- les centres d'accueil (Accueil Aurore, L'Essentielles, Point du Jour, Unterschlupf)
- les centres médico-sociaux;
- les APEA;
- les organismes habilités à recevoir les personnes usant de violence : Caritas Valais Wallis.

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Résumé des statistiques présentées

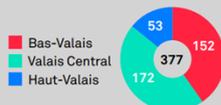


Police

377 interventions

342 (91%)
violences conjugales
→ dont 87% femmes
victimes/plaignantes

35 (9%)
violences parents-enfants/
autre parenté



LAVI

Centres LAVI

936 bénéficiaires

569 (61%)
violences conjugales
→ dont 87% femmes
victimes/plaignantes

367 (39%)
violences parents-enfants/
autre parenté



Lieux d'accueil
et d'hébergement

118 personnes
reçues

64 adultes

54 enfants

3'202 nuitées

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

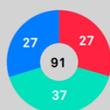
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Résumé des statistiques présentées



Organismes d'intervention auprès des personnes auteures

91 personnes
référées



Bas-Valais
Valais Central
Haut-Valais



Unités de médecine des violences

79 personnes
prises en charge



64 (81%)
violences conjugales



15 (19%)
violences parents-enfants/
autre parenté

Office cantonal
de l'égalité et
de la famille



Kantonales Amt
für Gleichstellung
und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS